

Gouvernement du Québec

## Décret 607-98, 29 avril 1998

CONCERNANT l'acceptation du transfert du gouvernement du Canada au gouvernement du Québec de la gestion et maîtrise d'une partie du lot quarante du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Mathias, circonscription foncière de Rouville

ATTENDU QUE le ministre des Transports a besoin, pour l'élargissement de la route 133, d'une partie du lot quarante (40 ptie), du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Mathias, circonscription foncière de Rouville, d'une superficie de sept cent quatre-vingt-neuf mètres carrés et sept dixièmes (789,7 m<sup>2</sup>);

ATTENDU QUE cette parcelle de terrain est montrée sur un plan préparé par monsieur Luc Bouthillier, arpenteur-géomètre, le 28 mars 1995, sous le numéro 477 de ses minutes;

ATTENDU QUE le 18 décembre 1997, le gouvernement du Canada a effectué un transfert de gestion et maîtrise concernant cette parcelle de terrain, en faveur du gouvernement du Québec pour la somme de 455 \$;

ATTENDU QU'il est opportun d'accepter le transfert de gestion et de maîtrise de cette parcelle de terrain;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 10 de la Loi sur le ministère des Transports (L.R.Q., c. M-28), le ministre des Transports peut, avec l'autorisation du gouvernement, conclure tout accord avec tout gouvernement ou organisme, conformément aux intérêts et aux droits du Québec pour faciliter l'exécution de cette loi;

ATTENDU QU'un tel transfert et son acceptation constituent une entente intergouvernementale aux termes de l'article 3.7 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.8 de cette loi, les ententes intergouvernementales canadiennes doivent, pour être valides, être approuvées par le gouvernement et être signées par le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;

ATTENDU QU'en vertu du décret 1480-95 du 15 novembre 1995, une telle entente est exclue de l'application de l'article 3.8 de cette loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports:

QUE soit accepté, contre versement de la somme de 455 \$, le tout selon le transfert de gestion et maîtrise du gouvernement du Canada en date du 18 décembre 1997, le transfert de la parcelle de terrain désignée comme étant une partie du lot quarante (40 ptie) du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Mathias, circonscription foncière de Rouville, d'une superficie de sept cent quatre-vingt-neuf mètres carrés et sept dixième (789,7m<sup>2</sup>);

QUE trois copies conformes du présent décret soient délivrées au gouvernement du Canada pour valoir comme instrument d'acceptation de transfert entre les deux gouvernements.

*Le greffier du Conseil exécutif par intérim,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

30024

Gouvernement du Québec

## Décret 608-98, 29 avril 1998

CONCERNANT le maintien de services essentiels en cas de grève dans certains services publics

ATTENDU QU'en vertu de l'article 111.0.17 du Code du travail (L.R.Q., c. C-27), le gouvernement peut, sur recommandation du ministre du Travail, s'il est d'avis que dans un service public une grève pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, ordonner à un employeur et à une association accréditée de ce service public de maintenir des services essentiels en cas de grève;

ATTENDU QUE les municipalités, les établissements, les entreprises, la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal métropolitain, le responsable d'une centrale de coordination des appels des personnes et des établissements qui demandent des services d'ambulance, qui n'est pas visé au paragraphe 2<sup>e</sup> de l'article 111.2 et la Société Canadienne de la Croix Rouge mentionnés à l'annexe du présent décret constituent des services publics au sens de l'article 111.0.16 du Code;

ATTENDU QU'une grève dans ces services publics pourrait avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail:

QUE les services publics et les associations accréditées mentionnés à l'annexe du décret maintiennent des services essentiels en cas de grève;

QU'une association de salariés, accréditée à l'égard d'un groupe de salariés actuellement représenté par l'association mentionnée en annexe, soit soumise à la même obligation;

QUE ce décret entre en vigueur le jour où il est pris;

QU'il soit publié à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le greffier du Conseil exécutif  
par intérim,  
MICHEL NOËL DE TILLY*

Ville de Saint-Félicien	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4121 AQ9801S245
Paroisse de Saint-Sévère	Syndicat régional des employés(es) municipaux de la Mauricie (CSN) AQ9701S059
Ville de Windsor	Syndicat national des employés municipaux de Windsor AM8711S249

## 2. Les établissements

### ANNEXE

#### 1. Les municipalités

Ville de Bellefeuille	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2342 AM9801S281	Jardins du Haut-Saint-Laurent (1990) enr.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ9205S035
Ville de Brossard	Syndicat des employés de Ville de Brossard (CSN) AM8801S104 AM8801S164	Manoir Sully inc. 2948-7097	Syndicat des travailleuses et travailleurs du Manoir Sully (CSN) AQ9501S031
Ville de Carleton	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Carleton (CSN) AQ9712S031	Résidence Carpe Diem inc.	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Résidence Carpe Diem (CSN) AM9308S166
Municipalité de Fatima	Syndicat des employés municipaux des Îles (CSN) AQ9711S008	Résidence de Sienne	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Résidence de Sienne (CSN) AQ9304S014
Ville de La Prairie	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 309 AM9711S130	Résidence Floralties Saint-Paul inc.	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Résidence Saint-Paul (CSN) AM9801S021
Ville de l'Île Bizard	Syndicat des employés municipaux de l'Île Bizard AM8903S008	Résidence Marie-Rose inc.	Syndicat des employé(e)s Maison Marie-Rose AM9801S173
Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil	Syndicat des employé-e-s municipaux de Bon-Conseil (CSN) AQ9612S070	Société de gestion ACMON ltée (faisant affaire sous Manoir Chomedey)	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM9701S094
Village d'Omerville	Syndicat des employés municipaux de la région de l'Estrie (CSD) AM9405S018	Société Elisabeth Fry du Québec	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3707 AM9308S068
Canton de Rawdon	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1084 AM9712S089		

Société en commandite Héritage Portland enr.	Syndicat des salariés(es) des Résidences Portland (CSN) AM9704S147	9034-4383 Québec inc.	Travailleurs éboueurs du Québec (TEQ) AM9707S143
9018-5794 Québec inc. (Villa Val-des-Arbres)	Syndicat des employés de Villa Val-des-Arbres (CSN) AM9505S039	9034-4250 Québec inc.	Travailleurs éboueurs du Québec (TEQ) AM9707S144
9047-6631 Québec inc. (Manoir Dorval)	Syndicat québécois des employés et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM9708S124	9034-4243 Québec inc.	Travailleurs éboueurs du Québec (TEQ) AM9707S145
<b>3. Les entreprises de transport par autobus</b>			
Société de transport de la Communauté urbaine de Québec	Association des répartiteurs et inspecteurs de la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec (FISA) AQ9802S011	9034-4318 Québec inc.	Travailleurs éboueurs du Québec (TEQ) AM9707S149
Transport adapté municipal Tram inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM8903S021	9034-4300 Québec inc.	Travailleurs éboueurs du Québec (TEQ) AM9707S150
<b>4. Une entreprise de production, de transport, de distribution ou de vente de gaz ou d'électricité</b>			
Société en commandite Gaz Métropolitain	Syndicat des employés(es) professionnels (les) et de bureau, section locale 463 (CTC-FTQ-UIEPB) AM9506S013	9034-7980 Québec inc.	Travailleurs éboueurs du Québec (TEQ) AM9707S151
<b>5. Une entreprise qui exploite ou entretient un système d'aqueduc, d'égout, d'assainissement ou de traitement des eaux</b>			
Chemcycle environnement inc.	Syndicat des travailleurs de Chemcycle (CSN) AM9704S110	9034-4359 Québec inc.	Travailleurs éboueurs du Québec (TEQ) AM9707S152
<b>6. Les entreprises d'incinération de déchets ou d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de traitement, de transformation ou d'élimination d'ordures ménagères, de déchets biomédicaux, d'animaux morts impropres à la consommation humaine ou de résidus d'animaux destinés à l'équarrissage</b>			
Services environnementaux Laidlaw (Mercier) ltée	Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), section locale 700 AM9706S048	9034-4391 Québec inc.	Travailleurs éboueurs du Québec (TEQ) AM9707S153
		9034-4375 Québec inc.	Travailleurs éboueurs du Québec (TEQ) AM9707S155
		9034-4268 Québec inc.	Travailleurs éboueurs du Québec (TEQ) AM9707S159
		9034-7972 Québec inc.	Travailleurs éboueurs du Québec AM9705S019
		9034-4292 Québec inc.	Travailleurs éboueurs du Québec AM9705S020
		9034-8236 Québec inc.	Travailleurs éboueurs du Québec AM9705S021
		9034-8244 Québec inc.	Travailleurs éboueurs du Québec AM9705S027

9034-8277 Québec inc.	Travailleurs éboueurs du Québec AM9705S028	Ambulance Joliette inc. Richard Hébert, prop.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM9108S005
9036-7079 Québec inc.	Travailleurs éboueurs du Québec AM9705S029	Ambulance Marlow inc.	Travailleurs ambulanciers syndiqués de Beauce inc. AQ8906S014
9037-5437 Québec inc.	Travailleurs éboueurs du Québec AM9705S030	Ambulance Ménard inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ9108S003
9037-7334 Québec inc.	Travailleurs éboueurs du Québec AM9705S032	Ambulance Montcalm enr. Richard Hébert, prop.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM9108S006
9010-0744 Québec inc.	Travailleurs éboueurs du Québec AM9705S033	Ambulance Parent & Saint-Hilaire	Travailleurs ambulanciers syndiqués de Beauce inc. (TASBI) AQ9404S007
PDK Transport	Travailleurs éboueurs du Québec AM9705S024	Ambulances Demers inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM9604S014
Richard Pelletier	Travailleurs éboueurs du Québec AM9705S026	Ambulances du Cuivre enr.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM8812S089
<b>7. Les entreprises de transport par ambulance, la Corporation d'urgence-santé de la région de Montréal métropolitain, le responsable d'une centrale de coordination des appels des personnes et des établissements qui commandent des services d'ambulance, qui n'est pas visé au paragraphe 2<sup>e</sup> de l'article 111.2</b>			
Ambulance ACS inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM9605S013	Ambulances GM inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ8803S216
Ambulance Aimé Vézeau inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM8810S065	Ambulances Gérald Gagnon inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ9007S001
Ambulance Ascension Escuminac inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ8812S034	Ambulances Lachute (1988) inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM9108S008
Ambulance Côté inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM8808S015	Ambulances Mégantic- Frontenac inc.	Syndicat des employés techniciens ambulanciers de Frontenac AM9107S057
Ambulance du Nord inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM8805S036 AM8805S037 AM8805S376	Ambulances Rawdon (1981) inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM9108S007

Centre d'appel d'urgence Chaudière-Appalaches	Syndicat des répartiteurs de Beauce inc. AQ9605S017
Corporation ambulancière de Beauce inc.	Syndicat des répartiteurs de Beauce inc. AQ8906S005
Corporation ambulancière de Beauce inc.	Travailleurs ambulanciers syndiqués de Beauce inc. AQ8709S530
Corporation ambulancière de Beauce inc.	Syndicat des employés techniciens ambulanciers de Frontenac AQ9602S104
Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal métropolitain	Syndicat des employé(e)s d'urgences-santé (SEUS) (FAS-CSN) AM8909S022
Corporation d'urgence-santé de la région de Montréal métropolitain	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3642 AM9208S092
Dessercom inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM9612S003
Entreprises Luc Saint-Amour inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM9108S011
Services ambulanciers Pabok inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ8803S142 AQ8906S008
Service secours Baie-des- Chaleurs Limitée	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ9504S019
2962-9599 Québec inc. (Ambulance Saint-Michel)	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM9212S011

## 8. La Société Canadienne de la Croix Rouge

Société canadienne de la Croix Rouge	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Croix Rouge (Montréal) (CSN) AM9707S011
Société canadienne de la Croix Rouge Centre de transfusion du Québec	Syndicat professionnel des infirmières et infirmiers de Québec (affilié à la fédération des SPIIQ) AQ8711S411
30025	